

### **Annexe III**

#### **Informations sur le produit**

Remarque:

Les présentes informations sur le produit sont le résultat de la procédure de saisine à laquelle se réfère la présente décision de la Commission.

Les informations sur le produit peuvent être mises à jour par la suite par les autorités compétentes des États membres, en liaison avec l'État membre de référence, le cas échéant, conformément aux procédures prévues au titre III, chapitre 4, de la directive 2001/83/CE.

## **Informations sur le produit**

Les informations sur le produit valides figurent dans la version finale mise au point dans le cadre de la procédure du groupe de coordination.